



HAL
open science

L'évolution des usages du conditionnel en français

Adeline Patard, Walter de Mulder

► **To cite this version:**

Adeline Patard, Walter de Mulder. L'évolution des usages du conditionnel en français. *Faits de langues*, 2012, *Ultériorité dans le passé, valeurs modales, conditionnel*, 40, pp.29-36. hal-01701157

HAL Id: hal-01701157

<https://hal.science/hal-01701157v1>

Submitted on 5 Feb 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'évolution des usages du conditionnel en français¹

Adeline Patard et Walter De Mulder

1. INTRODUCTION

Selon Benveniste (1974 : 131)², le conditionnel français a pour origine une périphrase latine porteuse d'une valeur de prédestination : *infinitif + habebam*. Cette périphrase a par la suite développé, en latin vulgaire, deux sens qu'elle a ultérieurement transmis aux conditionnels romans³ : (i) le sens de futur du passé observable par exemple en discours indirect, et (ii) le sens d'*irrealis-potentialis* qui a émergé dans les constructions hypothétiques. Pour Fleischman (1982 : 6466), ce second sens serait une extension du sens de futur du passé dont il serait pragmatiquement dérivé. En nous inspirant de cette analyse, nous souhaitons vérifier si le conditionnel a encore évolué entre les domaines du temps et de la modalité depuis l'ancien français : son usage s'est-il étendu à de nouveaux contextes temporels et/ou modaux ? Quels sont les mécanismes à l'œuvre dans ces changements ? Pour répondre à ces questions, nous avons entrepris l'analyse d'un corpus diachronique couvrant l'ensemble de l'histoire du français.⁴ Nous avons appliqué à ce dernier la quadripartition des emplois du conditionnel proposée par Dendale (2001)⁵, afin de retracer l'évolution des usages de cette forme. Nous présentons ici une partie des résultats obtenus ainsi qu'une première réflexion sur les processus de changement sémantique sous-jacents.

2. POINT DE DÉPART : LA SITUATION EN ANCIEN FRANÇAIS

Parmi les quatre emplois recensés dans la typologie de Dendale, seulement trois sont attestés dans notre corpus d'ancien français⁶ : l'emploi d'éventualité, l'emploi de futur du passé et l'emploi d'atténuation.

a. L'emploi d'éventualité représente, de loin, l'emploi le plus fréquent du conditionnel (près de 82,4% des occurrences observées)⁷. Dans cet emploi, le conditionnel apparaît dans des constructions

¹Le présent article s'inscrit dans le cadre d'un projet de recherche sur la diachronie des temps verbaux du français. Celui-ci est financé par une bourse post-doctorale du Fonds de recherche flamand (FWO).

² D'autres auteurs (cf. Thielmann 1885, Wagner 1939, Fleischman 1982) ont suggéré que la périphrase latine avait une valeur d'obligation.

³ Cf. Harris 1978, Fleischman 1982.

⁴ Notre corpus se compose de deux volets. Le premier volet comprend une sélection de textes en ancien et en moyen français : La chanson de Roland (1080) ; Le roman de Thèbes (ca 1150) ; Erec et Énide, Chrétien de Troyes (1164) ; Le roman de Renart, Branche I (1180-1200) ; Le jeu de Robin et Marion et Le Jeu de la feuillée, Adam de la Halle (1270-1280) ; Les Quinze joies de mariage (ca 1400) ; Les Mémoires de Comynnes, premier livre (1489). Le second volet a été élaboré dans le cadre d'une étude antérieure, menée en collaboration avec É. Devriendt (cf. Devriendt et Patard 2009). Ce volet comprend une sélection d'occurrences contextualisées de conditionnels qui couvre une période s'étendant de 1500 à 1999. Pour réaliser cette sélection, nous avons eu recours à la base de données FRANTEXT.

⁵ Selon cette typologie, le conditionnel est associé en contexte à quatre types d'interprétation : une interprétation temporelle, celle de (i) futur du passé, et trois interprétations non-temporelles : (ii) emprunt ou évidentialité, (iii) atténuation et (iv) éventualité.

⁶ Environ 300 occurrences de conditionnel ont été relevées pour cette période.

⁷ Précisons que les pourcentages donnés ici ne peuvent au mieux qu'indiquer de grandes tendances, qui nécessitent d'être confirmées par des études ultérieures.

corrélatives / conditionnelles (1) ou bien dans des propositions indépendantes (2). Le conditionnel signale alors, comme en français moderne, que la situation envisagée est potentielle ou irréaliste :

- (1) *[...] si j'aveie d'or un sestier, a grantbaudour le **despendreie**, jusqu'à un meis **doné l'avreie** [...]*
"Si j'avais un setier d'or, je le dépenserais avec beaucoup d'allégresse, en un mois j'aurais tout donné" (*Le roman de Thèbes* : ca 1150)
- (2) *"Mais qui **porroit** guierredoner ceste deserte neis demi ?"*
"Mais qui **pourrait** récompenser le service que vous nous avez rendu, ne serait-ce qu'à moitié ?" (Chrétien de Troyes, *Erec et Enide* : 1164)

Dans l'ensemble de ces usages, le conditionnel semble encore fortement concurrencé par l'imparfait du subjonctif, à la fois hors et dans les constructions corrélatives impliquant une condition :

- (3) *Molt volentiers s'en **tornassent** / si il torner s'en poassent ; mais Tydüs lor est de prés, qui les fait morir desconfés.*
"Les autres s'en **retourneraient** volontiers, si seulement ils le pouvaient ; mais Tydée est tout près d'eux, et il les fait mourir sans confession." (*Le roman de Thèbes* : ca 1150)

b. L'emploi de futur du passé est le second emploi en termes de fréquence (plus de 13,5% des usages). Il s'agit d'emplois en discours indirect (libre) :

- (4) *mais il [Polinices] ne volsist onc nul mener ; / tout sols lor dist qu'il irreit, / nis escuier n'i **menerait**.*
"mais il [Polynice] ne voulut jamais emmener personne ; il leur dit qu'il irait tout seul, et qu'il n'**emmènerait** pas même son écuyer." (*Le roman de Thèbes* : ca 1150)

Le conditionnel apparaît ici comme la forme dominante pour exprimer la prospection dans le passé, même si, dans de rares cas, d'autres formes sont également usitées (notamment le subjonctif imparfait ou le futur simple).

c. L'emploi atténuatif est, par rapport aux deux emplois précédents, extrêmement peu fréquent (seulement 3% des cas). Il est en outre notable que l'ensemble des occurrences relevées sont ambivalentes. L'atténuation n'est pas le seul effet de sens attaché au conditionnel, mais elle s'accompagne dans tous les cas d'une interprétation éventuelle (hypothétique) de la situation dont elle ne saurait être dissociée. Soit :

- (5) *Sire, s'il vos plesoit, bien **devriez**, et par raison, votre ostel prendre en ma meson quant vos filz estes Lac le roi.*
"Seigneur, s'il vous plaisait, vous **devriez** à juste titre vous loger dans ma maison, puisque vous êtes le fils du roi Lac". (Chrétien de Troyes, *Erec et Enide* : 1164)

Le conditionnel *devriez* permet ici au locuteur de présenter la situation "votre ostel prendre en ma meson" comme hypothétique, atténuant ainsi la menace potentielle que pourrait représenter sa suggestion pour la "face" de son interlocuteur (cf. Brown et Levinson 1987).

En conclusion, la situation du conditionnel en ancien français semble peu différente de celle de la périphrase correspondante en latin tardif. On retrouve, à ces deux stades d'évolution, les deux emplois majeurs évoqués par l'analyse classique : l'emploi de futur du passé et l'emploi d'éventualité. Néanmoins, on constate l'existence d'un usage atténuatif du conditionnel dès l'ancien français, ce qui apparaît comme une innovation propre à ce stade d'évolution de la langue. En effet, l'atténuation d'un acte de langage était plutôt exprimée en latin par des formes subjonctives (cf. Moignet 1959 : 161 ; Bourova 2003).

3. DE L'ANCIEN FRANÇAIS AU FRANÇAIS CONTEMPORAIN

3.1. Aperçu général

On peut constater qu'en termes de fréquence, le conditionnel est nettement plus usité en français contemporain (environ 27 occurrences pour 10000 mots⁸) qu'en ancien français (environ 16 occurrences pour 10000 mots). Cet accroissement quantitatif n'est pas dû à l'apparition d'un nouvel emploi qui aurait fait augmenter la fréquence du conditionnel de façon importante, mais il semble plutôt avoir profité à l'ensemble des emplois, temporel et modaux, déjà présents en ancien français (futur du passé, éventualité, atténuation) et dont la proportion respective en termes de fréquence n'a guère varié depuis. Nous avons toutefois observé, comme innovation du français, l'apparition au 16^{ème} siècle d'un nouvel emploi modal, l'emploi évidentiel, dont la fréquence est demeurée très faible (environ 2 % des emplois) jusqu'en français contemporain. Cet emploi correspond à l'usage de "reprise à autrui" (cf. entre autres Abouda (2001), Haillet (2002), ou Bourova et Dendale (à paraître)) et est illustré en (6) :

- (6) *Pour retourner à nostre propos, selon le dire de Pollux les stateres Dariques **seroient** d'une once d'or fin, et **vaudroient** dix de nos escus, qui est le prix d'une livre ou mine d'argent.* (B. de Vigenère, *L'Histoire de la décadence de l'Empire grec* : 1577)

Néanmoins, il semblerait qu'un autre type d'emploi évidentiel, l'emploi de conjecture, ait émergé un peu plus tôt, comme l'attestent les quelques occurrences recueillies par Bourova et Dendale (à paraître) :

- (7) *Et Mordrez, quant le voit venir
De rire ne se pot tenir :
"He, dieux", fet-il, "dont venez vous ?
Vos armes **vendriez** les vous ?
Ge croi, vous les avez prestees ;
Demain vous seront raportees!"
"... D'où venez-vous ? **Auriez-vous vendu** vos armes ? ..."* (*Li romans de Claris et Laris* : 1447 < Dendale et Bourova, à paraître)

Cet emploi évidentiel est de type "inférentiel" dans la mesure où le locuteur déduit (ou induit) une situation hypothétique à partir d'un ensemble d'indices donnés. L'emploi évidentiel serait donc attesté dès le moyen français. Notons toutefois que les deux emplois évidentiels présentent le contenu de l'énoncé avec une certitude moindre et se rapprochent de ce fait de l'emploi d'éventualité. Nous expliquerons ces convergences sémantiques dans la section suivante.

3.2. Analyses des principales évolutions

a. *Éventualité et futur du passé.* Le développement considérable de l'usage du conditionnel depuis l'ancien français jusqu'au français contemporain s'explique principalement par les changements qui ont affecté ces deux types d'emploi. Un premier changement, relaté dans de nombreuses études, correspond au remplacement progressif du subjonctif (principalement l'imparfait) par le conditionnel pour décrire des situations potentielles ou irréelles (cf. Wagner 1939, Harris 1978). Une deuxième évolution importante, également liée au recul (de l'imparfait) du subjonctif, est le développement de

⁸ Calcul effectué pour l'année 1999.

la forme composée du conditionnel. Alors que celle-ci apparaît extrêmement rare en ancien français⁹, l'usage du conditionnel passé s'est peu à peu imposé, à partir du moyen français, pour exprimer la contrefactualité d'une situation. Il représente aujourd'hui environ 8% des conditionnels d'éventualité. Enfin, l'augmentation de la fréquence du conditionnel au cours de l'histoire du français pourrait être corrélée aux deux phénomènes suivants : l'émergence de constructions figées relativement productives (on dirait que, ne serait-ce que, faire (au conditionnel) mieux de, etc.), et l'expansion de l'usage temporel en discours indirect libre dans les textes narratifs, notamment à partir du 19^{ème} siècle.

b. *De l'éventualité à l'atténuation.* Suivant plusieurs études antérieures (Abouda 2001, Korzen et Nølke 2001, Bourova 2003), nous faisons l'hypothèse que le sens éventuel constitue la source de l'emploi atténuatif. Plus précisément, nous distinguons deux types d'emplois atténuatifs, correspondant à deux phases différentes dans l'évolution sémantique de la forme. Dans le premier type, le contexte d'emploi permet une interprétation à la fois éventuelle et atténuative du conditionnel. Ce contexte constitue alors ce que Heine (2002) appelle un "bridging context", c'est-à-dire un contexte transitionnel où le sens source – l'éventualité – donne lieu à une inférence dérivée pragmatiquement – l'atténuation. La majorité des exemples que nous avons trouvés au cours de l'histoire du français relèvent de cette première catégorie :

(8) *Jacques et Jenny s'engagèrent dans la cohue de la rue royale. "quatre heures et demie", dit Jacques. " allons recevoir Müller. Vous n'êtes pas fatiguée ? Nous **pourrions** remonter à pied jusqu' à la gare du nord.* (Martin du Gard, *Les Thibault : L'Été 1914 : 1936*)

Ici, le conditionnel présente la possibilité de "remonter à pied jusqu'à la gare" comme hypothétique et implique, de ce fait, que l'interlocutrice a le choix de voir cette possibilité comme valide ou non. Autrement dit, le caractère éventuel de la situation permet d'inférer l'attitude en retrait du locuteur et l'atténuation de son acte de langage¹⁰.

Conformément à l'idée de Heine (2002), selon laquelle le changement linguistique qui touche une forme est très étroitement lié à l'évolution des types de contexte dans lesquels ladite forme peut être employée, l'évolution sémantique du conditionnel d'atténuation pourrait avoir atteint un stade plus avancé dans certains contextes où l'interprétation potentielle-irréelle n'est plus vraiment perceptible. Ces contextes de passage (ou "switch contexts" dans la terminologie de Heine (2002)), où le sens source est relégué à l'arrière-plan, reposent le plus souvent sur des expressions qui se sont en partie figées comme : je voudrais, j'aimerais, je dirais, etc. Soit l'exemple (9) :

(9) *Il courut jusque chez le pâtissier Anglade, entra, serra la main de l'ancien ami de son père et dit fermement: - Je **voudrais** un chou à la crème, mais je tiens à payer!* (R. Sabatier, *Les noisettes sauvages : 1974*)

En utilisant le conditionnel, le locuteur ne signifie nullement que sa volonté d'obtenir un chou à la crème est hypothétique : l'interprétation éventuelle n'est donc plus disponible dans ce contexte. Le conditionnel ne semble plus exprimer que l'atténuation, fonctionnant ainsi comme un marqueur de modalité illocutoire et de politesse.

⁹ Nous n'en avons relevé que deux occurrences.

¹⁰ Notons que la proposition du locuteur est déjà atténuée par l'usage de *pouvoir* qui en fait un acte de langage indirect (cf. Berthonneau et Kleiber 1994 : 79 ; Patard et Richard 2011 : 161-162).

c. *Les emplois évidentiels*. Selon Bourova et Dendale (à paraître), l'emploi évidentiel est constitué de deux sous-emplois principaux : l'emploi inférentiel de conjecture (cf. (7)) et l'emploi "de reprise à autrui" (cf. (6)), qui auraient des origines différentes. À l'instar de ces deux auteurs, nous suggérons un lien génétique entre l'emploi inférentiel de conjecture et celui d'éventualité. En effet, comme nous l'avons déjà fait remarquer au sujet de l'exemple (7), le sens inférentiel produit s'accompagne toujours d'une nuance de moindre certitude. Cette valeur d'éventualité étant plus ancienne que le sens inférentiel, nous proposons que le conditionnel signale en premier lieu l'incertitude du locuteur, mais que dans certains contextes, la motivation pour l'hypothèse avancée repose sur des éléments contextuels, et que, de cette façon, le conditionnel en arrive à exprimer une valeur inférentielle de conjecture (*supra* 3.1.). Néanmoins, ce sous-emploi évidentiel ne semble pas encore avoir atteint une autonomie complète, car le sens inférentiel demeure toujours indissociable de la nuance d'éventualité aussi exprimée par le conditionnel.

Quant à l'emploi de reprise à autrui, nous faisons l'hypothèse qu'il dérive de l'emploi de futur du passé, dans lequel il est évident que le conditionnel permet également de signaler que le contenu exprimé par la proposition est emprunté à autrui. L'effet d'incertitude associé à cet emploi découle donc cette fois du fait que le locuteur ne prend pas en charge les propos rapportés et laisse ainsi planer le doute sur leur validité. Cette origine de l'interprétation évidentielle semble confirmée par le fait que les occurrences les plus anciennes de ce type de conditionnel apparaissent très souvent en discours rapporté :

(11) *ON NOUS ESCRIT QUE les Turcs ont esté n'guères défaits par les Moscovites en deux batailles : où les premiers **auraient perdu** soixante & dix mille hommes.* (Gazette 109, 7 septembre 1641 < Bourova et Dendale à paraître)

Notons toutefois que ce n'est pas le discours indirect qui justifie l'emploi du conditionnel dans cet exemple : celui-ci n'y exprime pas la prospection dans le passé, mais semble plutôt motivé par le besoin de marquer la reprise à autrui et la non-prise en charge des propos rapportés.

Enfin, notre hypothèse est aussi corroborée par l'existence de contextes évidentiels où la valeur temporelle de prospection est toujours perceptible, bien qu'elle soit moins centrale pour l'interprétation. Ces contextes se caractérisent souvent par des procès téléiques qui imposent le déplacement de la référence de la situation vers le futur, comme en (12) :

(12) *Il paraît qu'elle [la chanteuse Camille] **viendrait** en concert acoustique à la Ferme du Biéreau.* (<http://www.desfillesaretordre.com>)

Ce type de contextes hybrides pourrait bien avoir servi de "bridging contexts" dans la mesure où le sens prospectif d'origine passe ici à l'arrière-plan au profit de la valeur de reprise à autrui (et de non-prise en charge) qui se trouve désormais focalisée. Si notre hypothèse est exacte, l'étape suivante des "switch contexts" serait également atteinte en français : en effet, comme la littérature l'a maintes fois souligné, la majorité des contextes évidentiels sont devenus incompatibles avec le sens (originel) de prospection.

4. CONCLUSION

Dans ce travail, nous avons esquissé les principaux changements qui ont affectés les usages du conditionnel en français. Nous avons constaté que, dès le début de l'ancien français, le conditionnel a une valeur double, temporelle (futur du passé) et modale (éventualité) et que son usage modal s'est ensuite diversifié avec l'apparition de deux nouveaux types d'emploi, l'atténuation et les emplois

"évidentiels", dont nous avons essayé de montrer les liens génétiques avec les emplois antérieurs. Ces résultats sont résumés dans la carte sémantique suivante :

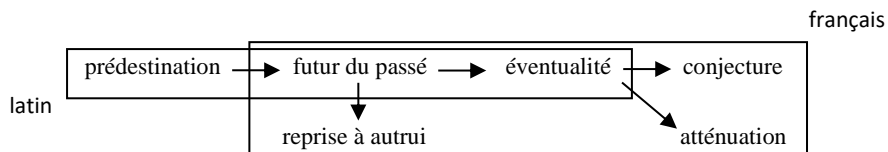


Figure 1. Evolution des usages du conditionnel du latin au français

Il va de soi que cette carte est provisoire et qu'il nous faudra encore analyser davantage de textes pour la préciser. Elle permet toutefois, à notre avis, de poser la question de savoir si le sens temporel constitue encore, en français moderne, le sens de base de la forme. Ainsi, il faut au moins se demander si le rapport des emplois atténuatif et évidentiels avec l'emploi d'éventualité n'est pas plus fort pour les locuteurs actuels que leur rapport avec le sens temporel de prospection dans le passé. Il faut en outre s'interroger sur le statut des différents emplois : certains sont toujours "ambivalents" et combinent toujours la nouvelle interprétation (atténuative ou conjecturale) avec une nuance d'éventualité. Ils ne sont donc pas encore autonomes, alors que d'autres, comme l'emploi atténuatif illustré par (9) et l'emploi de reprise à autrui, paraissent acquérir une autonomie plus grande. Il nous semble donc qu'une étude de l'histoire peut avoir des conséquences pour les hypothèses qu'on propose en synchronie, mais nous sommes conscients que ce point est toujours sujet à discussion. À suivre donc ...

BIBLIOGRAPHIE

- Abouda L., 2001, Les emplois journalistique, polémique et atténuatif du conditionnel, in P. Dendale & L. Tasmowski (éds.), *Le conditionnel en français*. Paris, Klincksieck, p. 277-294.
- Berthonneau A.-M. & Kleiber G., 1994, Imparfait et politesse : rupture ou cohésion ?, *Travaux de linguistique* 29, p. 59-92.
- Bourova V., 2003, *Le conditionnel d'atténuation (vouloir). Étude diachronique*, Communication présentée à la Journée Linguistique du Cercle Belge de Linguistique, Katholieke Universiteit Brussel, le 10 mai 2003.
- Bourova V. & Dendale P., à paraître, Serait-ce un conditionnel de conjecture ? Datation, évolution et mise en relation de deux conditionnels à valeur évidentielle, *Cahiers Chronos*.
- Brown P. & Levinson, S. C., 1987, *Politeness: Some Universals in Language Usage*, Cambridge, Cambridge university press.
- Dendale P., 2001, Les problèmes linguistiques du conditionnel en français, in Dendale P. & Tasmowski L. (éds.), *Le conditionnel en français*, Paris, Klincksieck, p. 7-18.
- Devriendt É. & Patard A., 2009, *Le conditionnel français en diachronie. Premiers résultats*, Communication présentée au IXème Congrès international Chronos sur le Temps, l'aspect et la modalité, Université Paris VII, du 2 au 4 septembre 2009.
- Fleischman S., 1982, *The Future in Thought and Language*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Haillet P. P., 2002, *Le conditionnel en français : une approche polyphonique*, Gap, Ophrys.
- Harris M., 1978, *The Evolution of French Syntax: A Comparative Approach*, Londres, Longman.
- Heine B., 2002, On the Role of Contexts in Grammaticalization, in I. Wischer & G. Diewald (éds.), *New Reflections on Grammaticalization*, Amsterdam, John Benjamins, p. 83-101.
- Korzen H. & Nølke H., 2001, Le conditionnel: niveaux de modalisation, in P. Dendale & L. Tasmowski (éds.), *Le conditionnel en français*. Paris, Klincksieck, p. 125-146.

- Moignet G., 1959, Essai sur le mode subjonctif en latin postclassique et en ancien français, Paris, Presses universitaires de France.
- Patard A., Richard A. 2011. Attenuation in French simple tenses, Cahiers Chronos 22, p. 157-178.
- Thielmann Ph., 1885, Habere mit dem Infinitiv und die Entstehung des romanischen Futurums. Archiv für Lateinische Lexicographie und Grammatik mit Einschluss des älteren Mittellateins 2, 48-89, p. 157-202.
- Wagner R.-L., 1939, Les phrases hypothétiques commençant par "si" dans la langue française, des origines à la fin du 16ème siècle, Paris, Droz.